

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la ville,
de la jeunesse et des sports

ARRÊTÉ du 29 MARS 2016

fixant la composition de la commission de sélection du recrutement sans concours dans le corps des adjoints techniques (CREPS de Montpellier)

Le ministre de la ville, de la jeunesse et des sports,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2005-1228 du 29 septembre 2005 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C ;

Vu le décret n°2006-1761 du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints techniques des administrations de l'Etat ;

Vu le décret n° 2013-571 du 1er juillet 2013 autorisant les ministres chargés des affaires sociales, de la santé, des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative à déléguer certains de leurs pouvoirs pour le recrutement et la gestion d'agents placés sous leur autorité ;

Vu l'arrêté du 30 septembre 2015 autorisant au titre de l'année 2015 l'ouverture d'un recrutement sans concours dans le corps des adjoints techniques (CREPS de Montpellier) ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

La composition de la commission de sélection est fixée comme suit :

- Aude REYGADE, Directrice adjointe du centre de ressources, d'expertise et de performance sportives de Montpellier, responsable du site de Font-Romeu ;
- Anne RIFF, Présidente de l'office municipal des sports de Font-Romeu ;
- André JEREZ, Responsable des services techniques de la ville de Font-Romeu.

Article 2 :

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 29 MARS 2016

Le ministre de la ville, de la jeunesse et des sports,
Pour le ministre et par délégation par empêchement de la sous-directrice
du pilotage des ressources, du dialogue social et du droit des personnels

Le Chef de bureau du recrutement



Eric MIGEVANT